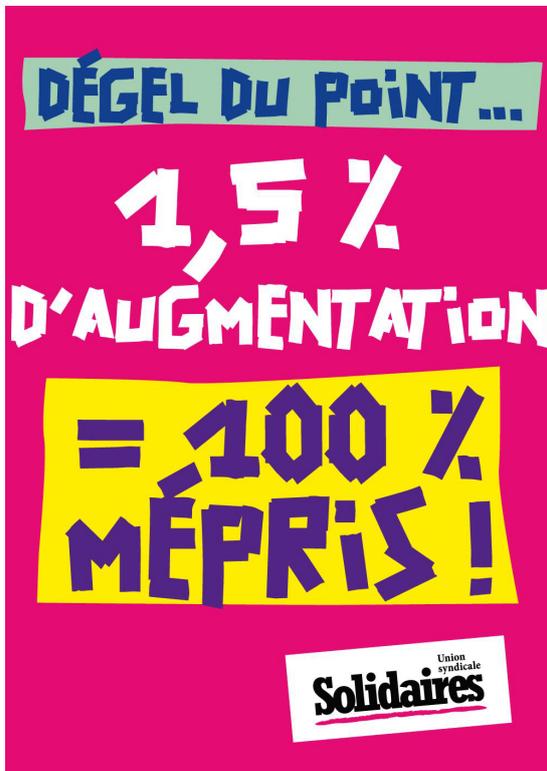




# Annonces salariales : Solidaires Fonction Publique fait le point



Ce 12 juin se tenait une rencontre salariale de la Fonction Publique présidée par le ministre Stanislas Guérini. Celui-ci a présenté des mesures pour les agent·es publics sans qu'aucune discussion ne soit possible sur le contenu. Si Solidaires Fonction Publique a décidé de quitter la séance avec les autres organisations syndicales, c'est bien parce que les réponses du ministre sont plus qu'en deçà des enjeux de la période et illustrent le mépris de ce gouvernement envers les travailleur·ses du privé et du public.

## + 1,5% ... de mépris

Le ministre a annoncé que la valeur du point d'indice, qui sert à calculer le montant des rémunérations et pensions des agent·es publics, serait revalorisée de 1,5%, portant sa valeur brute à 4,92 € au lieu de 4,85 €.

Pour Solidaires Fonction Publique c'est plus qu'insuffisant. Déjà en 2022, le point avait connu une augmentation de 3,5% qui était insuffisante et qui est passée inaperçue sur le budget des agent·es, puisque immédiatement absorbée au regard même de l'inflation de l'année 2022 (5,2%).

Rappelons que l'inflation continue de galoper en France, depuis 2 ans. La situation des rémunérations des agent·es publics ne cesse de se dégrader, notamment pour les plus bas salaires de la catégorie C et B. L'absence de politique salariale à long terme est responsable de cette situation. En effet, depuis 10 ans, le gel du point d'indice a provoqué des pertes de rémunérations de près de 20%, la valeur du point n'étant pas indexée sur l'inflation, le cours du point ne suit pas cette dernière comme c'est le cas pour le SMIC.

## **+ 5 points d'indice supplémentaires pour tou·tes au 1er janvier 2024**

Cela représente une augmentation de 24,60 € brut par agent·e : le gouvernement se moque de nous !

Solidaires Fonction Publique porte depuis longtemps la revendication de l'attribution d'un nombre de points supplémentaires à l'ensemble des agent·es.

Cela a deux effets principaux : une augmentation des traitements et un rattrapage au moins partiel des inégalités . Pour que la mesure ait du sens et un réel intérêt, c'est 85 points

tout de suite qu'il faut attribuer aux fonctionnaires, soit une augmentation générale des salaires de 400 €. Ces 85 points correspondent par ailleurs à la revendication de l'Union Syndicale Solidaires de 400€ pour toutes et tous.

La mesure de rattrapage que revendique Solidaires Fonction Publique doit s'inscrire dans une véritable politique de revalorisation de la valeur du point et de son éventuelle indexation sur l'inflation.

## **Des mesures pour les pieds de grilles C1 et B1**

Le gouvernement a l'intention d'attribuer entre 1 et 9 points supplémentaires en fonction des échelons des grilles de la carrière C et B. Là encore, la réponse est en dessous des enjeux. En effet, cette mesure sera rendue obsolète dès la prochaine augmentation du niveau du SMIC. Donc, le gouvernement

n'entend pas répondre à la question des rémunérations des salaires les plus bas de la fonction publique qui représentent 803 000 agent·es dans la Fonction Publique Territoriale, 384 000 dans la fonction publique de l'État et 255 000 dans la Fonction Publique hospitalière.

Bref, encore une fois c'est du vent !

## **Une "prime pouvoir d'achat" : one shot (temporaire), pas pour tout le monde et aux contours flous**

Les agent·es de la fonction publique territoriale sont pour le moment exclu·es du dispositif puisqu'il appartient aux collectivités de verser ou non, tout ou partie de cette prime et ce, alors que c'est le versant qui concentre le plus grand nombre de bas salaires en catégorie C notamment. Le ministère se cache derrière le principe de libre administration des collectivités territoriales pour ne pas prendre ses

responsabilités envers les agent·es publics de la territoriale. Pour Solidaires Fonction Publique cette discrimination entre versants est inacceptable !

Le contour de la prime reste flou, nous n'avons eu communication d'aucun document d'accompagnement autre que les déclarations du ministre. Un montant dégressif entre 800 € et 300 € brut,

pour les agent-es ayant une rémunération brute inférieure à 3 250 € brut mensuels (indemnités et primes comprises). Qui touchera 800€, qui 300 ? Combien de personnes toucheront chaque montant ? Rien de plus flou.

Pour Solidaires Fonction Publique, cette prime n'est pas une bonne solution. Son versement devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2023 mais on ignore si elle sera versée en une ou plusieurs mensualités. Ce qui est revanche très clair c'est la présentation trompeuse faite par le ministère qui indique des augmentations mensuelles intégrant

cette prime, alors même qu'elle disparaîtra dès son versement terminé.

Pour Solidaires Fonction Publique, les mesures à prendre sont d'ordre indiciaire, ce qui a aussi pour effet de faire augmenter le niveau des cotisations retraite; et donc d'améliorer le niveau des retraites.

Solidaires Fonction Publique considère que l'octroi d'un nombre de points pour tou·tes serait de meilleur aloi pour améliorer les rémunérations de l'ensemble des agent-es publics qu'ils soient fonctionnaires ou contractuel·les

## **Une prise en charge des frais de transports augmentée**

Le ministère envisage de faire passer la prise en charge des frais de transports des agent-es qui utilisent les transports en commun de 50% à 75% de l'abonnement. Dans le cadre de la transition écologique, cette mesure est utile mais elle est surtout un aveu de faiblesse face à la libéralisation des services publics de transport de voyageurs dont les abonnements ne cessent d'augmenter dans de nombreuses villes

En revanche, aucune mesure n'est annoncée pour les personnels qui vivent en zone rurale, ne peuvent pas accéder à des transports en commun adaptés, et qui ont donc besoin d'utiliser leur véhicule personnel. Les tarifs pétroliers ont connu une très forte hausse ces dernières années, et cela contribue grandement à grever les finances des agent-es publics. Pour elleux : rien n'est prévu ni prise en charge ni mise en place de véritables transports en commun sur l'ensemble du territoire !

## **reconduction de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour 2023**

La GIPA, mécanisme de compensation de la stagnation des salaires, va être reconduite pour 2023. Cette mesure, n'a dans les faits, jamais été à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat des agent-es ne serait ce que par son versement non généralisé à l'ensemble du personnel. Le maintien de la GIPA en tant que telle est à elle seule l'argument massue qui prouve que les mesures annoncées et mises en œuvre sont "loin de suffire" n'en déplaise au Ministre qui serait à même de revoir ses commentaires sur ses mesurette !

## Revalorisation des barèmes de monétisation des jours sur le Compte Épargne Temps (CET)

Le ministère a annoncé une augmentation de 10% des indemnités forfaitaires de monétisation des jours de CET. Ainsi les agents qui choisissent de se faire payer leurs jours mis sur un CET recevront désormais 83€ par journée sur le CET pour un·e agent·e de catégorie C, 100€ pour la catégorie B et 150€ pour la catégorie A.

Cette augmentation est minime (entre 8 et 15€ selon les catégories) et ne peut être considérée comme une

revalorisation salariale des agents. Les fonctionnaires génèrent des jours de repos qu'ils et elles n'ont pas la possibilité de poser, faute d'effectif suffisant dans les services.

Il s'agit en fait tout simplement d'un autofinancement d'une augmentation salariale.

Il n'est pas admissible que les agent-es soient obligé-es de se refuser du repos et des congés pour pouvoir boucler les fins de mois.

## Solidaires Fonction Publique revendique:

- une revalorisation de la valeur du point à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 20%
- l'attribution de 85 points (+400€) pour toutes et tous, mesure permettant une véritable réduction des inégalités
- l'indexation de la valeur du point sur l'inflation
- la reconnaissance des qualifications des agent-es publics
- la revalorisation des carrières féminisées.